

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le **15 FEV. 2019**

Références à rappeler :
CAB/2019D/4383 - BA

Monsieur le Secrétaire général,

Le Premier ministre a pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 8 février qui fait suite à votre entretien avec les conseillers de son Cabinet en charge des relations sociales, du budget et de la fonction publique ; il m'a chargée de vous répondre.

Sur la question du pouvoir d'achat, les agents publics bénéficieront en 2019 d'une mesure générale de revalorisation de leur traitement issu de l'application du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR). Après une année de gel de son déploiement en 2018, l'application de ce protocole a repris depuis janvier 2019 et se poursuivra jusqu'en 2021. Le déploiement de PPCR représentera un accroissement très significatif de la masse salariale versée aux agents de la fonction publique de près de 11 Md€ (745 M€ en 2019 dont 348 M€ pour l'État). Avant la fin du quinquennat, grâce à l'application de ce protocole, un infirmier gagnera en moyenne environ 1200 € supplémentaires par an, un gardien de la paix environ 900 € de plus par an.

Au-delà de cette revalorisation propre au secteur public, nos agents bénéficieront, à l'image des salariés privés, des mesures d'urgence économique et sociale : la mesure de défiscalisation et désocialisation des « heures supplémentaires » dont les premiers bénéficiaires seront les professeurs. Environ 600 000 agents publics bénéficieront également de la mesure des « 100€ au smic » à travers la hausse de la prime d'activité. 40 % des agents publics qui élèvent seuls des enfants verront ainsi leur pouvoir d'achat augmenter grâce à cette mesure. Au total, ces dispositions permettront à la rémunération moyenne par personnel en place (RMPP) d'augmenter en 2019 de 2,6 %, en hausse par rapport à 2018 (+ 2%).

S'agissant du projet de loi relatif à la fonction publique, il est le fruit d'une année entière de concertation : près d'une cinquantaine de réunions ont été organisées en 2018 avec les neuf organisations syndicales de la fonction publique dont vous faites partie, les représentants des collectivités locales et des employeurs hospitaliers. Le projet de texte a vocation à s'enrichir dans les prochaines semaines dans le cadre des discussions qui s'ouvriront avec les instances consultatives de la fonction publique dont les membres viennent d'être désignés, à la suite des élections professionnelles de décembre 2018.

.../...

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général de l'Union interfédérale
des agents de la fonction publique
46 rue des Petites Écuries
75010 PARIS

S'agissant enfin des services publics de proximité, les organisations syndicales ont toutes leur place dans les propositions qui doivent émerger du Grand débat national. Le Premier ministre a pris connaissance de votre demande de réactivation du Conseil national des services publics. Il a demandé au ministère de l'action et des comptes publics que cette proposition soit expertisée plus avant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Anne CLERC